Propositions d'amendements à la 2ème partie du PLF 2027 pour soutenir l'insertion par l'activité économique (IAE)

Octobre 2026

Contact :
Mathilde AUSORT
Déléguée générale adjointe (DGA)
m.ausort@lesentreprisesdinsertion.org // 06 65 00 91 20

Un budget de l'IAE avec intégration de l'inflation pour maintenir une politique de l'emploi ambitieuse

ARTICLE 49 – ETAT B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	*196 000 000*	*0*
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	*0*	*0*
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	*0*	*0*
Soutien des ministères sociaux	*0*	*196 000 000*
TOTAUX	*196 000 000*	*196 000 000*
SOLDE	*0*	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à positionner le budget dédié l'insertion par l'activité économique (IAE) à son niveau voté en loi de Finances pour 2025 corrigé de l'inflation (3,5%) pour accompagner 23 000 personnes supplémentaires en insertion (soit 9 120 ETP).

Depuis deux années, le Gouvernement porte des baisses de budget pour l'IAE. Or, dans un contexte de hausse du chômage et de ralentissement de l'économie, cette décision est un non-sens budgétaire et économique.

Avec un taux de pauvreté qui bat des records en 30 ans le détricotage des politiques d'inclusion vers l'emploi ne dégage aucune économie budgétaire à long terme. Au contraire, le maintien au chômage de personnes qui n'ont pas la possibilité d'en sortir d'elles-mêmes ne fait que creuser le déficit public.

Par-delà les bénéfices manifestes du retour à l'emploi pour les personnes qui en sont privées en matière de santé, de confiance en soi, de liens sociaux et de conditions de vie, l'inclusion est une réponse concrète aux difficultés de recrutement de milliers d'employeurs partout sur le territoire. A l'heure des grands enjeux démographique comme écologique, il est essentiel de préserver les structures qui forment et mettent à l'emploi des milliers de personnes dans ces secteurs d'avenir.

Dans ce cadre, cet amendement augmente de 196 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 196 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du Programme 155 « Soutien des Ministères sociaux ». Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est issu d'une proposition de la Fédération des entreprises d'insertion, de Chantier Ecole, Cocagne, Coorace, Emmaüs, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), le Mouvement des Régies, Resto du Coeur, l'UNAI.

Rétablissement des moyens allouées à la formation des salariés en insertion

ARTICLE 49 – ETAT B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	*0*	*0*
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	*28 000 000*	*0*
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	*0*	*0*
Soutien des ministères sociaux	*0*	*28 000 000*
TOTAUX	*28 000 000*	*28 000 000*
SOLDE	*0*	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le budget dédié à la formation des personnes qui suivent un parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) à son niveau de 2023, soit 100 M€.

De 100 M€ en 2023, le budget formation dans l'IAE (« PIC IAE ») a déjà été réduit à 85 M€ en 2024 puis à 70 M€ en 2025 et en 2026. Le PIC IAE est doté en PLF 2027 de 72M€, sur lequel le Gouvernement a annoncé une réserve de 11% (avec un montant final de 65M€).

Alors que 80% des salariés en insertion ont un niveau infrabac, la formation est un enjeu particulièrement majeur pour l'IAE. Mise en commun avec l'accompagnement socio-professionnel et la mise à l'emploi, elle constitue un levier majeur de sortie vers l'emploi durable. Ainsi, ce budget permettra de financer 4h de formation/personne et par an. Sans le rétablissement de ce budget, le nombre et la qualité des formations des personnes en insertion se dégradera de manière mécanique ce alors même que le contexte économique difficile rend la formation des personnes en insertion par l'activité économique encore plus indispensable à la réussite de leurs parcours. Par ailleurs, l'investissement dans la formation se fait au bénéfice direct de milliers d'employeurs partout sur le territoire dans un contexte de tensions de recrutement majeure dans nombre de filières investies par l'IAE : BTP, service à la personne, transition écologique…

Cet amendement augmente de 28 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°4 « Édifier une société de compétences : contribution du Programme d'investissements dans les compétences (PIC) » du programme n° 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 28 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du Programme 155 « Soutien des Ministères sociaux ». Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est issu d'une proposition de la Fédération des entreprises d'insertion, de Chantier Ecole, Cocagne, Coorace, Emmaüs, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), le Mouvement des Régies, Resto du Coeur, l'UNAI.